



Budget fédéral 2025 : Ottawa crée une agence dédiée à la lutte contre les crimes financiers

Description

[vc_row type="full_width"] [vc_column] [vc_column_text] Crédit visuel : Lodie Ah-Wong
Directrice artistique

Article rédigé par Sandra Uhlrich Journaliste

Selon le Centre antifraude du Canada, les pertes monétaires occasionnées par les fraudes s'élèveraient à près de [643 millions de dollars en 2024](#), soit une augmentation de près de 300% par rapport à 2020. À la fin octobre, le [ministre Champagne a annoncé vouloir attaquer cette problématique](#) en mettant en place une stratégie nationale antifraude, une agence de lutte contre les crimes financiers, ainsi qu'un code de conduite pour la prévention de l'exploitation financière. Ces annonces ont été confirmées dans le [budget](#) rendu public le 4 novembre.

[vc_column_text][vc_column_text] Stratégie nationale antifraude

Pour la professeure de droit Jennifer Quaid, la stratégie aurait pour vocation première de s'attaquer aux fraudes de masse et de protéger directement les particuliers des différents mécanismes de fraude. Selon elle, la stratégie vise à « renforcer les infrastructures et les expertises existantes, notamment grâce à des ressources supplémentaires ».

Elle rappelle que les fraudes, notamment celles en ligne, revêtent différentes formes, allant des cas classiques d'hameçonnage par courriel jusqu'aux arnaques amoureuses. Dans tous les cas, le but est d'exploiter les vulnérabilités des personnes ciblées. L'isolement lié à notre consommation numérique représente un facteur important : « Autrefois, les gens étaient assis ensemble devant la télévision, se parlaient et discutaient de ce qu'ils voyaient ».

[vc_column_text][vc_column_text] Si les personnes âgées restent les plus ciblées, la professeure Quaid rappelle aussi que les populations plus jeunes ne sont pas à l'abri. Au contraire, les jeunes ont tendance à surestimer leurs connaissances numériques et à se considérer moins vulnérables face à ce genre de pratique. Elle souligne : [vc_column_text][vc_custom_heading text="« Les gens ne réalisent pas à quel point leurs habitudes en ligne servent à créer des profils de consommateurs qui seront ensuite utilisés contre eux. » »

font_container= ɾtag:p|font_size:20|text_align:center|line_height:2⟣
google_fonts= ⟯ont_family:Headland%20One%3Aregular|font_style:400%20regular%3A400%3Anormal
css= ɾ ɾ][vc_column_text]

- Jennifer Quaid -

[/vc_column_text][vc_column_text]Une fois la fraude commise, il devient difficile de traduire les coupables en justice, explique Marc Tassɾ, professeur adjoint ɾ la Facultɾ de droit. Quaid, ɾ ce niveau, ajoute que prouver lɾintention frauduleuse est extrɾmement complexe puisqu⟮lle nɾst presque jamais avou⟮ par personne. Dɾo⟡ lɾimportance de la prɾvention, insiste le professeur Tassɾ.

Cɾst pr⟬isɾment cet objectif de prɾvention que poursuit la mise en place dɾun nouveau code de conduite destinɾ aux institutions bancaires. Celui-ci encouragera les banques ɾ agir de maniɾre proactive : ne pas simplement attendre un signalement de la part de leurs client.e.s, mais par exemple, intervenir directement en bloquant des transactions suspectes. Bien que ce code soit fondɾ sur une base d𧺭option volontaire, il pourrait permettre aux banques d𧺬quɾrir un avantage comparatif non nɾgligeable en termes de protection de leur client.e, selon Tassɾ.

[/vc_column_text][vc_column_text]**Agence contre les crimes financiers**

ɾɾment central des annonces gouvernementales, les paramɾtres de cette agence restent encore flous. Le professeur adjoint en droit Noah Arshinoff perɾoit cette initiative comme une dɾtermination du gouvernement ɾ centraliser, ou du moins ɾ harmoniser, les ressources allou⟮s ɾ lɾnquɾte sur le blanchiment d⟪rgent et d⟪utres crimes financiers majeurs.

Il dresse une synthɾse du systɾme financier actuel et des processus dɾnquɾte. D𧺫ord, il existe le CANAFE (Centre d⟪nalyse des op⟪tions et d⟬larations financiɾres du Canada), qui est lɾorganisation responsable de lɾintelligence financiɾre au pays. Son mandat est de ɾ« faciliter la dɾtection, la prɾvention et la dissuasion du blanchiment d⟪rgent et du financement des activitɾs terroristes, tout en assurant la protection des renseignements personnels quɾil dɾtient ɾ. Une fois quɾune situation douteuse ou problɾmatique est identifi⟮ par le CANAFE, il revient ɾ la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de mener lɾnquɾte et de recueillir suffisamment dɾɾments de preuve pour poursuivre les acteur.e.s impliquɾ.e.s en justice. Cette derniɾre ɾtape relɾve du systɾme pɾnal et judiciaire.

Selon une lecture sommaire du Budget 2025, les ressources n𧻎ssaires ɾ la cr⟪tion dɾune telle agence seraient attribu⟮s ɾ la GRC : ɾ« Le budget de 2025 propose d�ter 1,7 milliard de dollars sur quatre ans [ɾ?] ɾ la GRC pour qu⟮lle puisse mieux contrer un large ɾventail de menaces li⟮s au crime organisɾ transnational, aux crimes financiers et au blanchiment d⟪rgent, tout en amɾliorant la qualitɾ du renseignement et en renfor⟪nt sa capacitɾ en matiɾre de s⟬uritɾ nationale. ɾ Pour Arshinoff toutefois, il faudra attendre le dɾpɾt du projet de loi entourant la cr⟪tion de cette agence, prɾvu pour le printemps 2026, afin de comprendre les pouvoirs qui lui seront attribuɾs.

Les trois professeur.e.s sɾntendent pour dire que ces initiatives devraient permettre de renforcer lɾxpertise concernant ce genre de crimes. Arshinoff se rɾjouit des perspectives de carriɾre, et donc de lɺpprofondissement des compɾtences, quɾune telle initiative pourrait offrir.

Finalemant, pour Quaid, lâ??agence visera moins la justice criminelle que la sÃ©curitÃ© et la protection du systÃ©me financier canadien dans son ensemble.[/vc_column_text][vc_column][vc_row]

Date de crÃ©ation

06/12/2025

Auteur

redaction

default watermark